

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNI-HEDGE SELECTION (PART B - FR0010768713)

Fonds commun de Placement géré par UNIGESTION ASSET MANAGEMENT (France)
FIA soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement :

Le FCP est un FIA de classification « fonds de multigestion alternative » dont l'objectif de gestion est surperformer l'Euribor trois mois sur un horizon d'investissement de 5 ans, c'est-à-dire sur une durée de placement correspondant à un cycle de marché complet (haussier + baissier).

Pour atteindre son objectif, le FIA investira jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC de droit français ou européens ainsi qu'en parts ou actions de fonds d'investissement de droit étranger mettant en œuvre des stratégies de gestion dites « alternatives », autorisés à la commercialisation en France ou non, cotés ou non sur un marché réglementé de l'Union Européenne.

Les OPC ou fonds d'investissement de droit étranger sélectionnés mettront en œuvre des stratégies dites alternatives qui pourront viser à tirer profit des opportunités macro-économiques (« tactical trading »), viser à tirer profit des inefficiences de marché (« Arbitrage ») ou avoir des caractéristiques se rapprochant de celles des marchés actions en termes de risque et de performance (« Equity Hedge »).

Ces stratégies seront actives sur différentes zones géographiques et se baseront sur des techniques de gestion variées. La sélection des organismes de placement collectif sera combinée avec une allocation dynamique entre ces différentes stratégies, ce qui permettra la construction d'un portefeuille d'actifs diversifié, sans privilégier un marché, un type d'investissement ou une zone géographique particulière. Cette diversification aura pour but de réduire les risques inhérents à un marché spécifique, une classe d'actifs particulière, un pays ou une méthode de gestion déterminée.

Afin de couvrir son risque de change lié aux investissements en dehors de la Zone Euro, le FIA pourra intervenir sur les marchés d'instruments dérivés, en recourant à des futures, des options, des forwards et/ou des swaps.

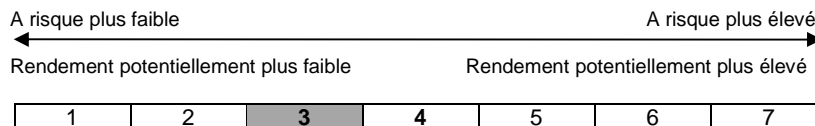
Le porteur peut souscrire ou racheter des parts sur la base de la valeur liquidative du dernier jour calendaire de chaque mois sous réserve de respecter les délais de préavis de 5 jours ouvrés pour les souscriptions et de 35 jours calendaires minimum pour les rachats.

Pour plus de précisions sur ces modalités, veuillez vous reporter au prospectus du FIA.

Les revenus du FIA sont capitalisés.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement :



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 3 reflète principalement l'investissement en parts ou actions d'organismes recourant à des stratégies de gestion alternatives.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- risque de liquidité : une partie de l'actif est investie sur des sous-jacents peu liquides. En cas de demande importante de rachats de parts, le fonds peut être amené à vendre des actifs à des conditions défavorables pour le porteur.
- risque de contrepartie : le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles ;
- l'impact des techniques telles que des produits dérivés ;
- l'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

Pour toute information complémentaire sur les risques, veuillez vous référer au prospectus du FIA.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée (non acquis au FIA)	3%
Frais de sortie (acquis et non acquis au FIA)	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants *	2,87%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	10% TTC de la superperformance du FCP par rapport à l'Euribor 3 mois 0,14% sur l'exercice clos le 29 décembre 2017

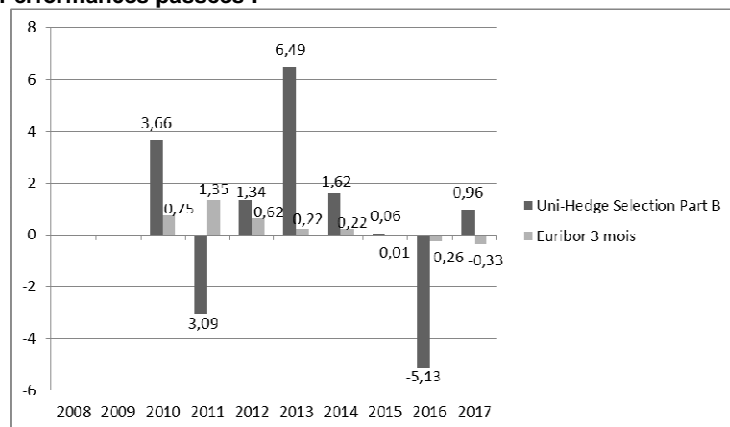
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs : vous pouvez obtenir plus d'informations auprès de votre conseiller ou de votre distributeur.

* Ce chiffre se fonde sur l'exercice clos du 29/12/2017. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de surperformance ;
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce FIA.

Performances passées :



Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le FIA.

Le FIA et la part B ont été créés le 24 juillet 2009.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques :

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur ou via son site Internet.

Catégories de parts : le FIA pourra disposer d'autres catégories de parts.

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FIA peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA et/ou d'un conseiller fiscal.

La responsabilité d'Unigestion Asset Management (France) S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Unigestion Asset Management (France) S.A. est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 09/02/2018.